

Les petites villes periurbaines de la metropole lilloise au service du bien-etre des metropolitains?

Recibido: 24/04/2016
Aceptado: 14/08/2016

Laurène Wiesztort¹

Resumen:

Les villes, principal biotope de l'Homme dans le Monde, grappillent de plus en plus les terres agricoles et les espaces naturels au-delà des périphéries éloignées. Des processus historiques tels que l'urbanisation de masse ou l'industrialisation reposant sur l'exploitation des ressources du sous-sol, ont pris le pas sur de nombreux espaces de nature qui ont été détruits ou gommés ou encore exploités à des fins économiques. La région Nord-Pas-de-Calais (France) a un taux d'artificialisation du sol très élevé, c'est territoire morcelé et bouleversé par deux conflits mondiaux et une période d'exploitation minière intense. Ainsi, aujourd'hui, près de trois quart des habitants de la région estiment qu'il n'y a pas assez de nature au cœur de leur ville. Dans le cadre de la métropolisation, ce sentiment est accentué en raison d'un étalement urbain qui est de plus en plus marqué. Depuis les années 1990, nous parlons de développement durable comme d'une nouvelle philosophie qui nous conduirait vers un monde plus équilibré entre les volontés politiques économiques, sociales, culturelles et environnementales. La région est très investie dans le domaine, en raison des spécificités de son territoire. L'objectif de cette investigation était de rendre compte des formes que peuvent prendre les politiques territoriales environnementales et/ou ayant pour enjeu le bien-être des citoyens via de nouveaux espaces récréatifs de nature. Les petites villes sont-elles « utilisées » pour combler le manque de nature des grandes métropoles ? Sur le plan méthodologique, j'ai choisie de traiter cette problématique en étudiant le cas de la métropole lilloise, en m'appuyant à la fois sur un travail de terrain de quatre années durant ma thèse ainsi que sur deux enquêtes que j'ai menées sur le territoire régional en 2006 et 2011. Ce travail de recherche a permis de mettre en évidence que les villes moyennes, petites villes et communes rurales jouent un rôle majeur au sein des politiques territoriales tels que la trame verte et bleue. Elles sont les clés pour répondre à la demande des citoyens d'espaces de nature. Prenant cela en considération, la région va y penser des cœurs de nature aux multiples vocations : écologique (réserves

de biodiversité), sociale (parcs, loisirs), économique (activités) et culturelle (tourisme, patrimoine).

Palabras clave:

Nature en ville, trame verte, développement durable, enjeux territoriaux, petites villes/métropole, stratégie territoriale

Abstract:

Small suburban cities of Lille Metropolis for the well - being of metropolitan?

Cities, main biotope of the Man in the World, glean more and more agricultural lands and natural spaces beyond the distant peripheries. Historic processes such as the mass urbanization or the industrialization based on the exploitation of subsoil resources, have taken over many natural spaces that were destroyed or erased or exploited for economic purposes. The region Nord Pas-de-Calais (France) has a rate of artificialisation of the very high ground, it's fragmented territory and upset by two world conflicts and a intense mining period. So, today, meadows of three quarter of peoples of the region consider that there isn't enough nature in the heart of their city. Within the framework of the métropolisation, this feeling is accentuated due to urban sprawl, which is more and more important. Since the 1990s, we speak about sustainable development as about a new philosophy that would lead us to a more balanced world between will economic, social, cultural and environmental policies. The region is very invested in the domain, because of the specificities of its territory. The objective of this investigation was to account for forms that can take the environmental territorial policies and / or whose issues the welfare of citizens through new recreational spaces in nature. Are small towns "used" to fill the void nature of large cities ?.

¹Doctora en Geografía y Ordenación del Territorio. Universidad de Artois, Francia. laurene.w@hotmail.fr

Methodologically, I have chosen to address this issue by studying the case of Lille Metropolis, relying on both fieldwork four years during my thesis as well as on two inquiries which I led on the regional territory in 2006 and 2011. This research has helped to highlight the medium-sized cities, small towns and rural municipalities play a major role in territorial policies such as green and blue weft. They are the key to meet the demand of urban natural spaces. Taking this into consideration, the region will think about the nature of hearts with many vocations: ecological (biodiversity reserves), social (parks and recreation), economic (activities) and cultural (tourism, heritage).

Keywords:

Nature in the city, green belt, sustainable development, territorial issues, small cities / metropolitan, territorial strategy.

1. Introduction

Avec des villes de plus en plus denses, le phénomène de métropolisation, les territoires urbains s'entremêlent, s'étalent, grappillent davantage les espaces naturels et les terres agricoles. Au cœur de ces territoires urbains, la nature est absente ou hybride. Les représentations ont évolué et la « nature » pour les citoyens s'offre à eux sous de multiples formes, des parcs et jardins, du fleurissement, des arbres d'alignements qui embellissent les grands boulevards, une « nature anthropisée » (Wiesztort, 2011).

Les citoyens et plus encore les métropolitains ressentent un manque de nature en ville. Une nature qui, peu importe sa forme, apporte du bien-être aux individus.

Nous allons nous interroger sur les rapports entre les métropolitains et les espaces de nature. Pour cela, la métropole lilloise fera l'objet de notre étude de cas et de nos questionnements. Quels espaces de nature recherchent et pratiquent les métropolitains et sur quels territoires ? Quelles politiques sont mises en place en réponse à cette demande de plus en plus marquée ? Enfin, nous verrons si nous pouvons affirmer que les petites villes en périphérie proche ou éloignée de la métropole lilloise se mettent au service des métropolitains, de leur quête de nature, via l'offre d'espaces naturels et d'espaces récréatifs qu'ils proposent.

La méthodologie de ce travail de recherche a pour base quatre enquêtes de terrains : l'une que j'ai menée sur le territoire régional du Nord-Pas-de-Calais en 2012 concernant les attentes spécifiques des lillois en

terme d'espaces de nature, la seconde de Lise Bourdeau-Lepage réalisée à Lyon en 2013 et enfin celles de l'IPSOS en 2008 et 2013 sur les pratiques des citoyens et plus particulièrement des métropolitains dans les espaces verts.

2. La métropole lilloise, un exemple de métropole française dépourvue de nature

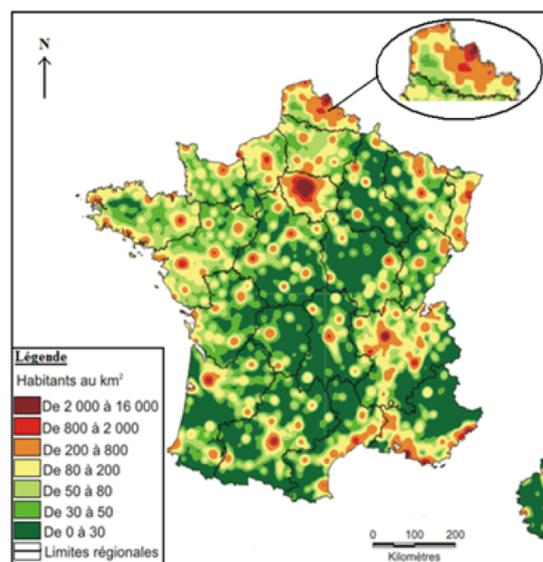
2.1. Des villes de plus en plus denses et une nature absente

2.1.1. Le Nord-Pas-de-Calais, région la plus artificialisée de France

2.1.1.1. Une forte métropolisation

Selon l'INSEE, le Nord-Pas-de-Calais s'étend sur 2,3 % du territoire métropolitain et regroupe 6,6 % de sa population, d'où une densité élevée de 326 habitants par km². La part de la population vivant en milieu urbain est forte (95 %).

Figure 1: Densité de population de la France



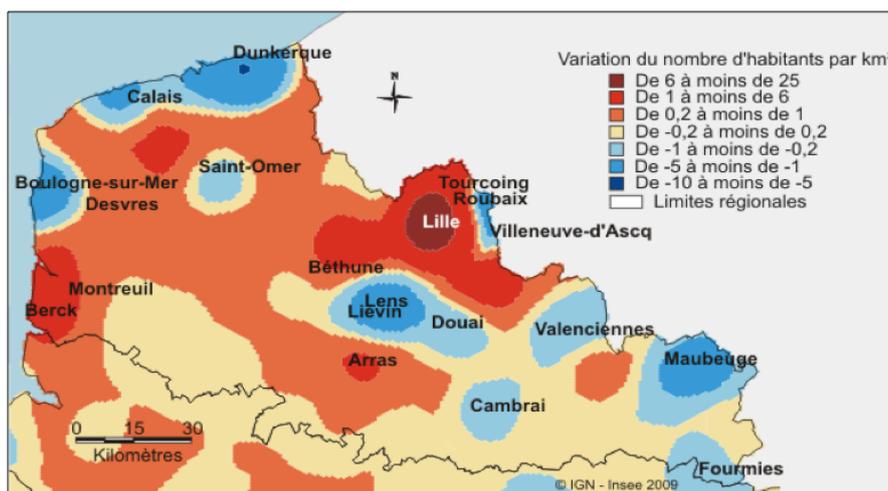
Source : D'après l'INSEE et le recensement de 2006. L. Wiesztort

La plupart des grands pôles régionaux (à l'exception de Lille) connaissent un exode des centres villes et un étalement important. Au 1er janvier 2007, la région compte 4,048 millions d'habitants. Depuis 1999, la population augmente faiblement (0,16 % en moyenne par an) grâce à un solde naturel positif et ce malgré le fait que la région soit déficitaire sur le plan migratoire. Cette carte met clairement en évidence la forte densité de certaines régions telles que le Nord-Pas-de-Calais. Notamment avec l'influence de la Métropole Lilloise sur le reste du territoire tel que l'ancien bassin minier

(avec une densité moyenne entre 200 et 800 habitants par km² et quelques zones entre 800 et 2000 habitants par km²). Les pôles urbains concentrent 76% de la population régionale. Depuis 1999, la localisation de la population régionale a peu évolué. Certes, le périurbain continue d'attirer davantage de nordistes (+0,6 point)

mais cette hausse est plus limitée que pour l'ensemble de la France de Province (+1 point). Cette relative stabilisation de l'étalement urbain au niveau de la région masque d'importantes disparités locales comme en témoignent les évolutions de densité entre 1999 et 2006. La région Nord-Pas-de-Calais est caractérisée par une

Figure 2 : Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006.



Source : INSEE, recensements de la population 1999 et 2006.

importante métropolisation autour de Lille. Dans ce cadre, le projet de « ville renouvelée » dans la métropole lilloise vise à redensifier et réhabiliter les centres villes. Ces efforts de renouvellement urbain ont permis une forte augmentation de la densité de population dans Lille et en proche banlieue. Cependant cela va de pair avec un étalement urbain encore accru puisque, à l'exception de certaines communes frontalières, l'arrondissement de Lille est marqué par une élévation de sa densité de population, hausse qui se propage jusqu'à Béthune. Arras connaît également une densification de son centre-ville.

2.1.1.2. De lourds héritages

En plus de cette métropolisation, ce phénomène d'étalement urbain et de forte densité urbaine, la région a été très marquée par son histoire qui a laissé d'importantes séquelles sur le territoire. Les guerres, par exemple la première guerre mondiale a engendré de nombreuses galeries souterraines, la présence d'explosifs (bombe, obus, mines, bâtiments industriels etc.) sont nombreux. La région possède également un vaste bassin houiller qui s'étend sur plus de cent kilomètres de long d'Ouest en Est comprenant 251 communes (figure 3).

Figure 3 : Situation géographique de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais



Source : CPIE, 2010.

En 1850, ce territoire exploité appartenait à des sociétés concessionnaires, ce qui, comme le souligne Pierre Bruyelle (1980), donna au territoire cet aspect territorial et institutionnel émiétté. Au XIX^{ème} siècle, l'industrie houillère va connaître un prodigieux essor jusqu'à atteindre des chiffres de production remarquables de 27 400 000 tonnes de charbon en 1913 (soit 67 % de la production française) puis en 1930 un nouveau record de production avec 35 millions de tonnes. Ce fut l'un des moteurs fondamentaux de l'économie française. Grâce à de tels rendements, les compagnies se développaient de manière fulgurante (création d'usines annexes, de centrales électriques, de cokerie) et le paysage rural va être bouleversé.

Cette exploitation a engendré des séquelles physiques de divers ordres : la désorganisation des aquifères et des écoulements de surface, des affaissements à temporalité décalée dans le temps, des pollutions. Du point de vue environnemental, des pollutions rémanentes compromettent de manière durable l'aptitude des sols à recevoir de nouvelles infrastructures. La reconversion de ces espaces fut très difficile et l'est encore. Aujourd'hui, le bassin minier se démarque au niveau paysager par l'importance numérique des friches industrielles. Celles-ci ont une valeur économique négative. Pour autant, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été inscrit dans la catégorie des Paysages Culturels Evolutifs au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2012. Point sur lequel la Mission Bassin Minier en charge du dossier a insisté : le bassin a évolué, tout comme ses friches, laissant place aujourd'hui à de nouveaux équipements (activités de loisirs, sites culturels diversifiés, parcs et/ou réserves naturels) en périphérie proche ou éloignée de la métropole lilloise. Mais qu'en est-il des espaces de nature sur un tel territoire ?

2.1.2. De la nature en ville ?

La région est très artificialisée, avec des villes denses. Le milieu urbain est particulier par sa composition. Depuis quelques décennies, la densité au sol ne cesse de s'accroître dans les villes et de nombreux espaces ouverts sont progressivement affectés à la construction, sous la pression immobilière ou pour la réalisation d'équipements publics. Ainsi, les espaces de nature ouverts y sont de plus en plus rares. La ville est souvent qualifiée d'espace froid à cause de cela, mais ceci n'est qu'une image, une représentation que nous nous donnons de la ville. Antonio Gaudí, qui est un architecte espagnol, souhaitait remédier à cela en noyant les constructions dans de grandes masses végétales et laisser entrer davantage la lumière. Son travail a d'ailleurs marqué de façon durable l'architecture de Barcelone et constitue une contribution exceptionnelle très créative

au développement de l'architecture et des techniques de construction.

2.1.2.1. La nature

Intéressons-nous à cette notion de nature. « Les définitions des dictionnaires nous éclairent un peu sur le sujet : c'est un ensemble d'êtres ou de choses qui constituent l'univers, ce qui n'apparaît pas comme transformé par l'homme. Si l'on va un peu plus loin, on peut dire aussi que c'est un ensemble de propriétés qui définissent un être. L'inné, le spontané est opposé à l'acquis. Ici aussi le manque d'intervention de l'homme se marque. Ce serait donc les phénomènes naturels (caractère physique descriptible), mais aussi des êtres vivants et les relations qui arrivent entre eux. » (Godart, 2004). Selon Jean-Paul Ferrier (1999), au sens le plus classique de la géographie, la nature se constitue du monde physique qui nous entoure, c'est-à-dire l'ensemble des conditions morphologiques des lieux, mais aussi leurs conditions biogéographiques, climatiques et hydrologiques. La nature est donc omniprésente. La Nature correspond au développement spontané d'êtres vivants suivant un type déterminé. Une présence née à la fois de la détermination, c'est-à-dire un ensemble de lois opposables au hasard ; et de la spontanéité, opposables aux règles de la culture.

La nature a été durant des siècles associée aux espaces hostiles. Cette Nature ne connaissait pas l'intervention des Hommes, on parle alors de wilderness ou comme l'écologie classique la définissait de climax (Clement, 2001). Chris Younés (1999), dans son ouvrage "Ville contre-nature", conçoit l'Homme comme un perturbateur qui ne doit pas intervenir dans la nature encore vierge car il risquerait de la détruire. L'exemple même de la création de réserves naturelles reflète l'idée que l'homme est un destructeur puisque que nous souhaitons y exclure le perturbateur : l'Homme.

La perception des espaces correspond à la culture des populations et c'est ce que démontrent d'ailleurs certains auteurs aujourd'hui. La perception du monde pour chaque individu dépend de lui-même et par conséquent de sa culture (Baudot, 1997) et son appartenance sociale. Par exemple la culture japonaise montre une véritable familiarité avec la nature, considérée comme un ami ou un compagnon pour l'homme. L'un des pays les plus anthropisés de la planète, l'homme y reconstruit et se replace dans une nature idéale... une nature totalement fabriquée (les jardins artificiels, les modèles réduits). C'est un mode d'adaptation à la ville dense. Pour la culture américaine, la nature est sauvage donc théoriquement sans empreinte humaine. Les symboles de cette nature « inviolée » sont les parcs nationaux (même s'ils sont aujourd'hui entièrement aménagés et gérés par des money-makers), qui traduisent la volonté

des générations actuelles de montrer aux futures générations ce que les pionniers ont dû maîtriser. Yellowstone en est un bon exemple. En Europe, où les espaces sont entièrement anthropisés, l'idée de nature et de naturel se confond en partie avec celle de campagne et admet l'empreinte de l'homme pour autant que celle-ci se borne à un jardinage des paysages. Le concept de nature est donc en constante évolution suivant les idéologies, l'évolution des perceptions des sociétés. Selon la définition, la Nature est sans artifice, or le terme est utilisé par les occidentaux pour qualifier des espaces verts, des accotements fleuris en ville.

A la fin des années 1970, il y a une prise de conscience de la fragilité de la planète et de la nature et dès lors l'approche de la nature et de l'homme cesse d'être duale et antagoniste. Selon Catherine et Raphaël LARRÈRE (1999), certains discours expliquent qu'il n'y a plus de nature alors que d'autres insistent sur le fait qu'il faut reconsidérer la conception moderne de celle-ci. La nature est dans les activités, les constructions humaines tout comme l'Homme est dans la Nature ; c'est en cela qu'il n'y a plus d'antagonisme et de séparation entre le culturel et le sociétal d'une part et la nature d'autre part. Ces deux sphères sont reconnues étroitement entremêlées. La disparition ou la dégradation de l'une altère nécessairement l'autre. A partir de cette nouvelle conception, il devient plus nécessaire de s'interroger sur la place utile de la nature en ville.

2.1.2.2. La nature en ville

La nature n'existe pas, ce sont les représentations, des images de la nature, que l'on cherche à protéger. Elle est un construit social et par conséquent le fait de vouloir la protéger, c'est vouloir satisfaire une certaine demande sociale. C'est pour cela, qu'au besoin, nous allons recréer, produire artificiellement des milieux ou des sites appréciés du public (cela amène à transformer des réserves et des parcs en équipements pédagogiques, touristiques ou même réintroduire des espèces animales dans un espace protégé alors que ces mêmes animaux en avaient été éliminés...). Ceci est lié à l'idée de perte de nature, ce sentiment de manque de nature.

La "nature en ville" ne représente pas uniquement les espaces naturels au sens strict du terme, puisque ces espaces ont complètement disparu en milieu urbanisé. Ce terme est plutôt une représentation du "besoin de nature", plus ou moins ressenti par les acteurs et les citoyens : espaces libres, espaces de respiration non construits, de préférence non imperméabilisés où l'homme peut encore avoir un contact avec une nature plus ou moins artificialisée. Certains auteurs utilisent la notion de "nature urbaine" qui correspond davantage à des espaces aménagés tels que les espaces verts, les dépendances routières, les plantations, les jardins publics ou

privés, les berges de voies d'eau, les terrasses jardins etc. C'est également les espaces cultivés : espaces agricoles, parcelles maraîchères, jardins collectifs ; des boisements, de certains cours d'eau ou de friches qui conservent souvent un caractère moins artificiel. Ce terme encadre un grand nombre d'espaces très divers qui ont pour point commun leur situation géographique : en plein cœur du tissu urbain.

Nous avons abordé le fait que la nature aujourd'hui est devenue hybride. En effet en ville, c'est une nature modelée, créée de toute pièce. Ainsi, aujourd'hui les citoyens associent la nature à des espaces verts en ville. Les enquêtes réalisées auprès des habitants de communes du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (Wiesztort, 2011) ont montré que les citoyens associent la nature à certains éléments en ville, juste parce qu'ils sont verts et vivants. Ainsi, une pelouse, un arbre d'alignement, un parterre de fleurs sont devenus pour eux de la nature. Or, il est évident que tous ces éléments ne sont que le résultat d'une réflexion (volonté d'embellir, de mettre en valeur un monument, une avenue etc.) puis d'une action humaine ; Une réalisation anthropique donc en opposition à LA Nature et les définitions que nous avons pu en donner.

2.2. Un besoin de nature ressenti, exprimé, non-comblé en ville

2.2.1. La "nature" contribue au bien-être des citoyens et est un facteur d'amélioration du cadre de vie

La place de la nature en ville fait, depuis quelques années, l'objet de nombreuses attentions de la part des citoyens. En témoignent, l'intérêt renouvelé pour les jardins ouvriers ou la création sur des délaissés urbains de jardins partagés. Les exemples ne manquent pas au cœur des grandes agglomérations telles que Lille, Lyon, Nantes, Metz, Paris, etc. On peut y ajouter les opérations spontanées de fleurissement des trottoirs de Lille, Rennes ou Strasbourg, la insertion de ruches au cœur de Paris ou Metz ou encore le fleurissement des jardins et balcons. En témoignent également le plébiscite des villes vertes et des espaces verts par les français et les éléments motivant leur choix de localisation résidentielle. 75% des Français en 2008, déclarent prendre en compte les espaces verts dans leur choix résidentiel (IPSOS-UNEP 2008).

Le second élément expliquant cette transformation est que l'Homme est devenu un homo urbanus, pour reprendre l'expression de Jeremy Rifkin (2000), plus de 50% de la population mondiale résidant dans des espaces urbains de nos jours. Vivant en dehors des espaces naturels, cet homo urbanus aspire à renouer avec certains éléments naturels. Il cherche alors « à disposer

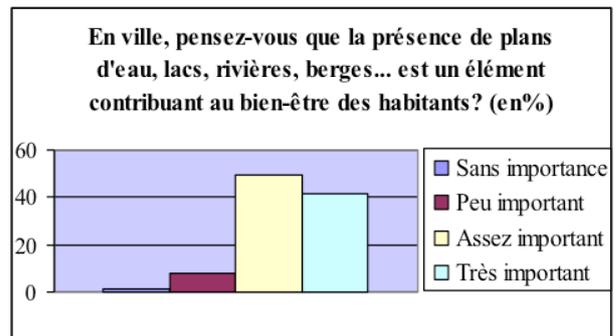
des agréments de la ville tout en satisfaisant son désir de nature et de calme » (Bourdeau-Lepage, 2012). Cet homo urbanus devient un homo qualitus du moins dans les sociétés occidentales, c'est-à-dire un homme qui ne recherche pas seulement son bien-être matériel et immatériel, mais fait de la satisfaction de son désir de nature et de la préservation de son environnement un élément de son bien-être (Bourdeau-Lepage, 2013).

Les trois quart des français se rendent dans un parc, square ou jardin public de leur commune plus ou moins quotidiennement (IPSOS-UNEP, 2008). 17% y vont tous les jours et 27% plus d'une fois par semaine. L'enquête de 2008 pousse l'étude plus loin, dressant un profil des individus qui fréquentent les parcs urbains : la moitié des personnes qui ne possèdent pas de jardins fréquentent de façon plus systématique les parcs et squares (au moins une fois par semaine).

Pour les français, le jardin privé ou public serait un des premiers éléments qui leur permettraient d'améliorer leur niveau de bien-être en ville. On constate aussi que le bien-être du citoyen passe de plus en plus par la proximité à la nature. C'est du moins ce qui transparait dans plusieurs enquêtes menées depuis une trentaine d'années (enquêtes d'opinion du Ministère de l'environnement et du cadre de vie 1978, Les Français et les espaces verts publics urbains et celle du Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999, Habiter, se déplacer, vivre en ville). Les français revendiquent donc le contact à la nature comme un élément important de leur bien-être en ville. 95% des personnes interrogées à Lyon au printemps 2012, considèrent que les moments qu'ils passent dans des parcs ou jardins publics sont importants et/ou indispensables pour leur bien-être.

L'enquête révèle également que la demande de nature de 55,7% des interrogés, habitant ou non en appartement, correspond à un besoin vital (au même titre que l'alimentation), notamment sous la forme d'espaces verts. L'enquête IPSOS de 2013, montre à travers la question « Pour vous, le contact quotidien avec le végétal est-il : très important, important, peu important ou pas du tout important ? », la grande majorité des Européens opte pour les deux premières réponses. En France, la tendance à profiter de son jardin au moindre rayon de soleil est particulièrement marquée chez les jeunes (90% des moins de 45 ans). Preuve que les plantes et les jardins sont devenus des éléments essentiels de notre équilibre de vie, sans doute pour compenser l'hyperurbanisation de nos sociétés. L'eau est également associée à la nature urbaine et l'enquête menée à Lyon a permis de constater que 91% des interrogés, estiment que les éléments liés à l'eau (plans d'eau, voies d'eau) participent à leur bien-être.

Figure 4 : Graphique sur la relation entre la présence d'éléments liés à l'eau en ville et le bien-être de citoyens



Source : Wiesztort, L., 2013. Sur la base de l'enquête menée à Lyon en 2012 par Lise Bourdeau-Lepage.

Au-delà de l'idée défendue par nos enquêtes, selon laquelle les objets de nature (espaces verts, berges, voie d'eau) contribuent au bien-être des citoyens, les études et travaux de recherche menés par les médecins, psychologues montrent aussi l'existence de liens positifs entre l'état de santé d'un individu et la présence d'éléments naturels dans son environnement (Christophe André (2012), Nicolas Guéguen (2012), Roger Ulrich (1984)). Les urbains seraient-ils conscients des bienfaits de la nature sur eux ? Il semble que oui, pour plus de 90% des individus interrogés à Lyon, les moments passés dans les parcs sont importants ou même indispensables.

2.2.2. Un manque d'espaces de nature à Lille, une inégalité d'accès

Quels espaces de nature, pour qui ?

En ville, les jardins privés représentent la part la plus importante d'espaces de nature urbaine. Des espaces qui sont dans ce cas accessibles uniquement par leurs propriétaires. Il existe donc une inégalité d'accès à la nature urbaine puisque comme nous le savons la pression foncière est forte et l'immobilier en ville coûte cher notamment lorsqu'il compte un jardin privé. L'existence d'un parc dans un quartier influence également la valeur du foncier qui est à proximité et cela renforce cette inégalité. Les quartiers qui possèdent les plus beaux et les plus grands parcs verront la valeur de l'immobilier augmenter, notamment pour les logements qui ont une vue sur celui-ci. La proximité avec un parc devient un privilège. Cette idée peut parfois même être poussée à l'extrême puisque dans certaines grandes villes comme New-York, des parcs en plein cœur du centre-ville et des rues publiques sont privatisés pour des hôtels de luxe. La nature urbaine serait-elle un nouveau produit de luxe, soumis à la consommation de quelques privilégiés ? Il ne faut pas généraliser cela à toutes les villes puisque depuis

quelques années, beaucoup de programmes de renaturation ont vu le jour notamment en France, dans des ZUS comme les Courtilières à Pantin dans la région parisienne ou encore le Mont Liebaut à Béthune qui font l'objet de politiques de renouvellement urbain.

Les espaces les plus fréquentés (quotidien) sont les petits squares et parcs en ville. Les habitants s'y

promènent en majorité, y pratiquent le jogging le matin ou le soir en rentrant du travail. La proximité est déterminante pour que ce soit une pratique quotidienne. Nous l'avons vu cela est primordial pour le bien-être des citoyens. Pour Lille et la Métropole lilloise, il y a une inégale distribution de ces espaces sur le territoire et par conséquent une inégalité d'accès.

Figure 5 : Les espaces verts praticables de la métropole lilloise



Source : L. Wiesztort, d'après les informations de la Communauté d'agglomération de Lille., 2013.

Lille intra-muros propose très peu d'espaces de nature praticables et ceux-ci se situent sur le pourtour (le parc de la Citadelle, le jardin Vauban, ...). Le rapport entre la surface d'espaces verts praticables et le nombre d'habitants est très faible. Notons que sur dix parcs, six font moins d'un hectare et un seul plus de cinq hectares (le parc de la Citadelle avec ses soixante-dix hectares, le bois de Boulogne compris). Au-delà du périphérique les espaces de nature urbaine ne sont pas beaucoup plus nombreux (le jardin botanique, le parc des Dondaines). Le constat est le même à l'échelle de la métropole où l'on va retrouver quelques grands parcs (Parc du Héron à Villeneuve d'Ascq, le parc de la Deûle, Le près du Hem à Armentières, le parc de l'Yser à Tourcoing, ...)

Nous savons que les citoyens ressentent un manque de nature en ville et que ce qui participe le plus à l'amélioration de leur cadre de vie est le fleurissement mais également la présence d'arbres (arbres d'alignement, arbres centenaires symboliques). Cette politique d'embellissement est courante dans les grandes villes, qui se doivent de soigner leur image. Pour autant, ce

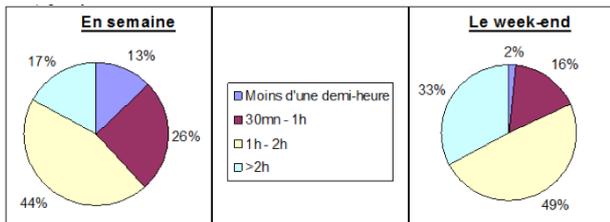
qui semble plus crucial pour les citoyens, c'est de posséder ou avoir accès à un espace de nature (jardin privé ou public) que l'on peut pratiquer, dans lequel on peut mettre en place un certain nombre d'activités. Seul le square (bien souvent trop minéral) et le parc urbain et/ou le jardin privé peuvent satisfaire ce besoin. Selon l'enquête IPSOS menée en 2013, le jardin est l'une des deux pièces de la maison ayant le plus de valeur aux yeux des Français, des Espagnols et des Allemands. Son rôle est très important. Pour les métropolitains, l'enquête menée en 2012 à Lyon révèle que 42% des individus interrogés ne vont pas au parc tout simplement parce qu'il n'y en a pas à proximité de leur lieu de vie. Il y a une inégalité face à l'accès aux espaces verts remarquable. Près de la moitié des individus interrogés n'ont pas de parc près de chez eux. Pour cette raison les citoyens mettent en place des pratiques à la campagne lorsqu'ils disposent de temps.

2.2.3. Allons à la campagne chercher des espaces de nature !

Les travaux de Boutefeu (2002 et 2009) dévoilent

que lorsque les urbains quittent le centre-ville pour aller s'installer dans le périurbain, ils recherchent : une meilleure qualité de vie, une maison avec jardin individuel, bien orientée, protégée des bruits extérieurs et des nuisances urbaines, un village authentique disposant de toutes les aménités, proche d'une ville vite accessible, mais aussi du maintien d'un lien avec la nature.

Figure 6 : Graphiques des durées de fréquentation des parcs en semaine et le week-end



Source : Wiesztort, L., 2013. Sur la base de l'enquête menée à Lyon en 2012 par Lise Bourdeau-Lepage.

Lorsque les citoyens n'ont pas la possibilité de vivre dans le périurbain ou à la campagne, ils vont développer des pratiques sur ces territoires durant leurs temps libres. Le week-end, les individus disposent de plus de temps libres. Ils sont nombreux à se rendre dans les parcs.

Ainsi, 82 % passent plus d'une heure dans les parcs le week-end contre seulement 61% en semaine. Pour la majorité des cas, il est question d'un parc ou espa-

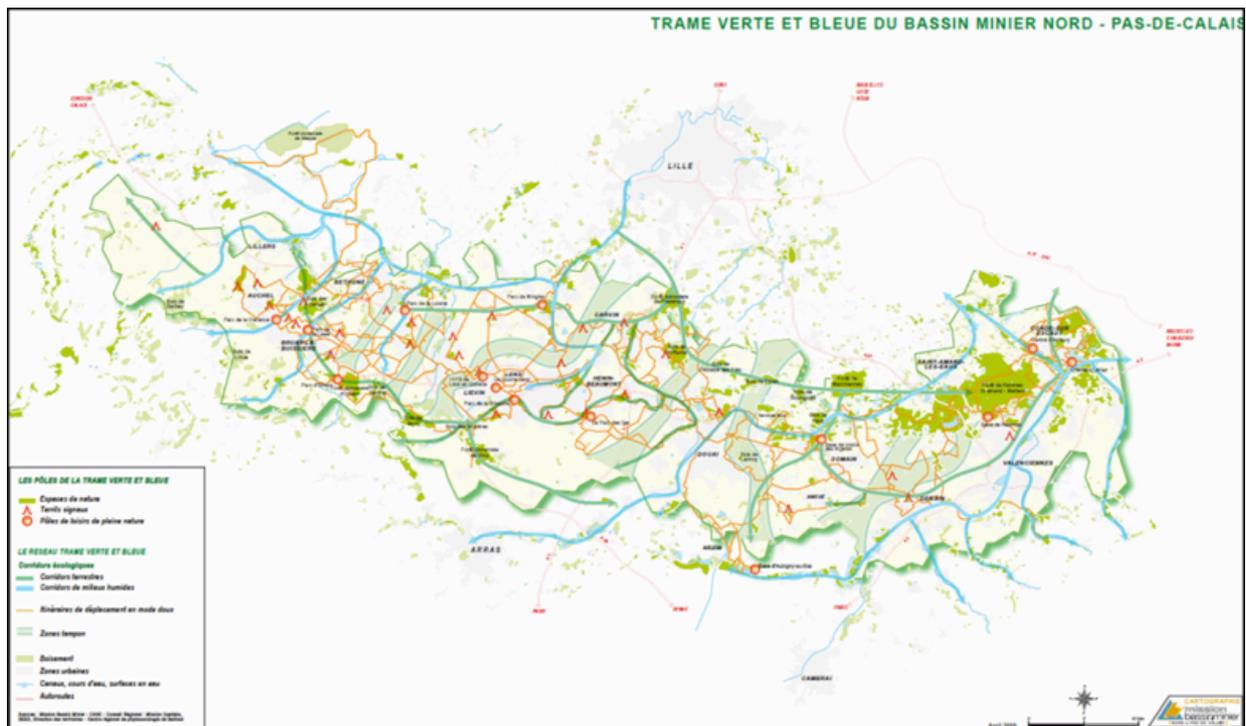
ce naturel situé en périphérie proche ou éloignée de la métropole, ce qui induit donc un déplacement motorisé (supérieur à quinze minutes). De ce fait, l'individu profite plus longtemps du parc. Parmi eux, 33% y restent plus de deux heures le week-end contre 17% en semaine. Sans grande surprise, en semaine la durée de fréquentation dans les parcs est moins importante, 13% des personnes y restent moins d'une demi-heure et 26% entre 30 minutes et une heure. La semaine, les citoyens fréquentent les squares et parcs proches géographiquement de leur domicile ou lieu de travail (des parcs urbains plus petits) et partent le week-end. Le week-end ils passent plus de temps dans les parcs et recherchent surtout de grands espaces, des sentiers de promenade assez vastes pour les pratiquer sur des laps de temps plus grands (1h, 2h et plus).

3. Des politiques publiques d'aménagement des espaces périphériques

3.1. Des sentiers de randonnées sur le territoire régional

La région Nord-Pas-de-Calais et la Mission Bassin Minier ont élaboré une trame verte et bleue en suivant les orientations du Grenelle de l'environnement. Des coulées vertes (les premières en 1992) quadrillent le territoire régional (Figure 8).

Figure 7 : Carte de la Trame verte et bleue du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais



Source : Mission Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais, avril 2009.

L'objectif est de tirer partie du moindre espace de nature qui pourrait contribuer à prolonger un corridor biologique. Cela passe par une réflexion sur la trame verte mais aussi bleue, c'est-à-dire les cours d'eau qui ont déjà cet atout d'être linéaire et de traverser les territoires, mais il y a aussi les marais qui sont des éléments très riches sur le plan de la biodiversité. La mise en place d'un réseau écologique tel que la Trame verte et bleue est une des mesures prioritaires qui avait été demandée par le Groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » du Grenelle de l'environnement. Cette demande a été motivée par le constat que l'importante fragmentation du territoire induisait un fractionnement et une fragilisation des populations végétales et animales, y compris pour les espèces ordinaires. La trame verte et bleue a donc pour objectif de les reconnecter tout en permettant leur redistribution géographique dans un contexte de changement climatique.

L'espace rural de proximité, les cours d'eau, les zones urbaines doivent redevenir des espaces de vie pour la nature. A l'échelle des villes, notamment denses, il est essentiel de gérer de manière réfléchie le patrimoine naturel existant ou d'en réinsérer si celui-ci est réduit voire absent. A cela s'ajoute également la fonction sociale. Grâce aux berges des cours d'eau et aux anciens cavaliers (anciennes voies ferrées de la période industrialominière permettant de transporter les matériaux et le charbon sur le territoire), la trame verte et bleue est devenue le support de sentiers de randonnée.

Figure 8 : Photographies de cavaliers transformés en sentiers de randonnée



Source: Wiesztort.L, 2011.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont engagés dans l'élaboration d'un projet de GRP essentiellement en périphérie de la métropole lilloise et le bassin minier. C'est un itinéraire pédestre en boucle (vingt-cinq circuits) faisant l'objet d'une mesure d'homologation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Elle s'appuie sur la publication d'un Topoguide et permet de faire découvrir aux randonneurs les richesses patrimoniales et naturels du territoire et de relier les « cœurs de nature ».

3.2. Des chapelets de parcs en périphérie de la métropole lilloise

3.2.1. Le parc de la Deûle, un projet ambiteux de « parc en réseau »

A la fin des années soixante, l'état lançait le projet d'un grand équipement de loisir pour contribuer à la réhabilitation du paysage entre la métropole lilloise et l'agglomération de Lens. Ce projet visait également la protection de champs captant représentant un tiers de la ressource en eau de la Métropole. Les riverains, notamment les agriculteurs, rejetaient le projet, le jugeant trop ambitieux et requérant des surfaces foncières trop importantes. Il s'agissait de créer un vaste lien vert de plus de mille hectares entre la métropole lilloise et le bassin minier. Faute de moyens suffisants, ce premier projet ne se concrétise alors que dans le Pas-de-Calais, sur le territoire des communes de Wingles, Billy-Berclau et Douvrin. Vingt ans plus tard, dans un contexte différent, le projet ressurgit. Le développement de la métropole lilloise a fait apparaître un déficit en espaces récréatifs et l'agriculture se maintient difficilement dans des zones où s'entremêlent vie urbaine et vie rurale. Les mentalités ont évolué, les préoccupations environnementales et de cadre de vie deviennent plus importants et la ressource en eau est toujours aussi fragile. Dans les années quatre-vingt-dix, Lille Métropole Communauté urbaine et les villes de Houplin-Ancoisne, Santes et Wavrin, rejointes par Don, Haubourdin et Seclin, reprennent le projet et dès 1995, un vaste territoire est redessiné par les architectes paysagistes Jacques Simon (Grand prix du Paysage 1990) Jean-Noël Capart et Yves Hubert de JNC International (grande gagnante du concours international), à qui a été confié l'ensemble du projet.

« Le Parc de la Deûle intègre le territoire de plus de six communes périurbaine de l'agglomération Lilloise. Il est conçu comme un parc éclaté dans son territoire. A l'opposé d'un parc composé d'une seule entité domaniale, il se déploie en réseau à l'intérieur d'un maillage rural et se dessine dans le parcellaire et les plis du terroir. Pour les concepteurs, il fallait s'intéresser à tous les espaces "désinvestis" par l'urbanisation tradi-

tionnelle. Espace tentaculaire, ce parc s'approprie les franges de l'urbanisation et cohabite avec la mosaïque des fonctions urbaines et rurales. C'est une trame dont

les mailles accueillent des fonctions sociales, biologiques, économiques et paysagères » (JNC International)

Figure 9 : Vue aérienne du découpage territorial du parc de la Deûle



Source : JNC International, 2013.

En décembre 1997, le parc est inscrit comme projet majeur au schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille voté en décembre 2000. En février 1999, ces 277 hectares font l'objet d'une déclaration d'utilité publique et les premiers chantiers sont dès lors engagés. Le parc de la Deûle est un " parc en réseau " qui recoud peu à peu, sur une trentaine de kilomètres, un chapelet d'espaces périurbains, postindustriels et agricoles le long de l'ancien canal industriel de la Deûle autrefois parmi les plus pollués de France. Le parc s'étend aujourd'hui sur près de trois cent hectares (objectif d'ici une quinzaine d'années : mille hectares). Ce projet supporte de lourds enjeux :

- La protection de la ressource en eau
- La protection et la structuration des écosystèmes

: Les prairies humides et zones de marais, les rigoles d'assèchement et fossés présentent un intérêt écologique latent. Les bassins de décantation et les dépôts de boues issues du canal sont enrichis d'une végétation pionnière riche en biodiversité.

- La reconquête de l'image et de la qualité paysagère, cette périphérie s'était transformée en cité dortoir colonisant les campagnes et grignotant les terres agricoles déjà déstructurées. L'idée était que le parc devienne un lien entre les territoires habités et évite la conurbation Lille-Lens. C'est ainsi qu'est né le concept de parc en réseau par la mise en lien d'espaces spécifiques (friches industrielles, espaces agricoles).

- Le développement de l'offre récréative. Le parc est conçu comme un espace de rencontre et de culture.

Il y a une « mise en vie du site » grâce à l'ouverture au public et l'accueil de nombreuses animations et manifestations d'échelle locale ou européenne.

Trois idées maîtresses ou thèmes d'intervention ont été le fil conducteur du projet :

- Reconquérir des friches par la nature. De multiples friches industrielles (décharges, friches des voies navigables de France) ont fait l'objet de travaux considérables pour dépolluer, transformer le sol, décliner les milieux humides, planter des milliers d'arbres. Le site de la Gîte est devenu un parc d'interprétation de la faune et de la flore. Ainsi, aujourd'hui, le parc de Santes révèle un patchwork de paysages : une vallée mi-boisée, mi-prairie, des plans d'eau, des zones humides.

Figure 10 : Photographie du parc de Sante



Source : L. Wiesztort, décembre 2013.

- Un projet Nature-Culture. MOSAÏC « le jardin des cultures », aux portes d'Houplin Ancoisne, représente la diversité culturelle de la population métropolitaine lilloise. L'idée de cette partie du parc a été de solliciter les communautés qui composent l'agglomération lilloise et de travailler autour de la question : « est-ce que les gens ont des rêves de jardins différents selon leur culture? ». Sur 33 hectares, ont été pensés dix jardins contemporains (représentant symboliquement dix jardins de rêves d'individus de diverses cultures : méditerranéenne, anglaise, asiatique, etc.), un étang et des bois. Ce travail a été réalisé à la fois par des paysagistes (Jacques Simon, Jean-Noël Capart et Yves Hubert) et des artistes venant de différents pays de l'Europe. Pour allier d'autant plus la nature à la culture, chaque dimanche après-midi, MOSAÏC propose des spectacles et des animations en tous genres : musique, théâtre, ateliers, visites guidées.

Figure 11 : Photographie du jardin tissé dans le parc Mosaïc, à Houplin-Ancoisne



Source : LMCU, 2012.

- La Nature Domestiquée. Le concept vise à réconcilier sur cet espace naturel deux mondes : l'urbain et le rural. Les espaces de loisirs sont alors étroitement imbriqués dans les territoires agricoles. Des prairies d'élevage ont été restaurées, des friches revalorisées en prairies de fauche, le bocage reconstitué, les rigoles d'assèchement redessinées et remises en eau, les clôtures agricoles homogénéisées.

Ce parc se veut être un modèle d'évolution des pratiques favorisant les techniques agricoles respectueuses de l'environnement. Le parc de la Deûle inclut une soixantaine d'exploitations. Il a conclu sur la base d'une convention entre l'ENLM et la chambre d'agriculture du Nord un partenariat avec des exploitants. Les agriculteurs bénéficient d'une semaine de formation, ont à leur disposition des paysagistes pendant trois jours pour concevoir un projet financé à hauteur de 2000 euros par an pendant trois ans. Ces projets con-

Figure 12 : Photographie des Anseveilles à Wavrin



Source : L. Wiesztort, décembre 2013.

cernent l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ainsi que souvent la remise en état des haies, des pâtures et des clôtures ainsi que la diversité botanique par l'introduction d'herbacées différentes. Dans le cadre de Lille 2004, plusieurs exploitations ont participé à un projet d'Articulture et la création de land Art sur cinquante hectares. Cette démarche paysagère s'accompagne aujourd'hui d'un soutien à l'activité agricole et à l'agrotourisme par la création d'un circuit de fermes de découvertes et produits de ferme et d'un label « les fermes du parc ».

En 2006, le Parc de la Deûle recevait le Prix National du Paysage puis en 2009 le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe. Il est également devenu une référence en tant que parc périurbain d'une grande métropole. Lyon en prend exemple et l'agence d'urbanisme en charge du développement de l'agglomération lyonnaise présente même un document relatant la réalisation de ce projet ambitieux sur son site internet. Pour réussir un tel projet, l'une des conditions sine qua non était d'avoir des élus locaux engagés. Les maires ont très vite apprécié le concept et les retombées éventuelles, notamment favoriser l'attractivité et améliorer le cadre de vie.

Aujourd'hui le parc s'inscrit dans un projet plus vaste intitulé « objectif métropole verte » qui a pour ambition de réaliser une véritable couronne verte transfrontalière qui devrait d'ici dix ans, se déployer sur près de 10 000 hectares.

3.2.2. Une diversité de services rendus par les parcs aux citoyens

Il y a une demande d'espaces récréatifs évidente sur le territoire à la fois métropolitain et régional. Le territoire offre un assez large choix, notamment parce que les acteurs locaux ont su innover. La période de reconversion du territoire (toujours actuelle) et la volonté

de changer l'image de la région y est pour beaucoup. De nombreuses friches ont été repensées en espaces « naturels » ou espaces verts récréatifs dans cette volonté de réinsérer de la nature en ville (apporter de la nature aux citoyens) ou simplement reverdir le territoire régional. Nous avons vu le cas des cavaliers mais ces réhabilitations ont souvent pris la forme de parcs comme c'est le cas à Douai avec le Parc Rivage Gayant, ou à Armentières avec les Prés du Hem, à Wattrelos le PCUK, à Wingles le parc de nature et de loisirs Marcel Cabiddu, ... Des parcs paysagers permettant d'apprécier la nature urbaine sous toutes ses formes (pelouses non-interdites, boisement, fleurissement ? plans d'eau) et proposant des activités de détente et de sport diversifiées aux citoyens qui s'y rendent (aires de jeux, parcours de randonnées ou de promenade, équipements sportifs ou ludiques, ateliers, manifestations, etc.). Ce sont des parcs conçus avant tout pour répondre à la demande sociale, aux besoins des métropolitains.

Ces parcs prennent parfois la forme de parcs d'activités de loisirs comme c'est le cas à Nœux-les-Mines avec la base Loisinord. Nœux-les-Mines va faire le choix de convertir l'emblème le plus fort de l'histoire minière : deux terrils et y créer une base de loisirs de glisse (pratique du ski et du snowboard sur la piste de ski et ski nautique sur le plan d'eau). Rieulay est également un bon exemple, le site des Argales ancien site industrialomnier s'est transformé en espace de loisirs, où les pratiques sont nombreuses (kayak sur le lac, nage, activités sportives, promenade), mais aussi en parc ornithologique. Il permet à la fois la préservation des milieux, des espèces et la découverte de la faune et de la flore (au travers de visites guidées). Cette seconde forme d'espace de nature s'est également développée depuis les années 1990.

3.2.3. Des parcs naturels ou cœurs de nature

En effet, la région s'est très rapidement investie dans des politiques environnementales et des politiques de développement durable, repensant de nombreux espaces et accordant une place de plus en plus grande à la biodiversité. Ainsi, sur le territoire des parcs naturels régionaux ont été créés. Le premier de France était celui de Scarpe-Escaut en 1968. La vocation d'un PNR est multiple : préserver les milieux naturels, protéger le patrimoine naturel et culturel, valoriser les ressources existantes et les projets d'aménagement respectueux de l'environnement. Permettre le développement économique et social pour assurer une qualité de vie sur le territoire mais aussi informer, expliquer et éduquer le public. Ces espaces sont pratiqués par les citoyens en quête de nature. Ce sont des espaces riches sur le plan paysager et dans la diversité des formes de nature. Les

parcs naturels régionaux sont de formidables espaces pour la pratique des activités de pleine nature. Sont proposées des sorties naturalistes, des randonnées et aussi des sports d'eau. Dans le Nord-Pas-de-Calais, il en existe trois : Scarpe-Escaut, Avesnois, Caps et Marais d'Opale. Ce sont des territoires ruraux habités, aux patrimoines remarquables, mais leur équilibre reste fragile, d'où l'attention particulière qui leur est accordée. Les trois parcs couvrent 25% du territoire régional et recèlent 80% des espèces animales et végétales recensées dans la région. C'est dire leur importance en termes d'aménagement du territoire, de développement durable et de respect de l'environnement.

Au-delà des PNR, des initiatives plus ponctuelles ont été prises. Nous pouvons citer le cas de Loos-en-Gohelle, avec les terrils jumeaux (les deux plus grands d'Europe). Ces derniers regorgent d'une riche biodiversité, avec quelques espèces faunistiques et floristiques rares voire exceptionnelles. Ainsi les terrils font l'objet de visites guidées payantes (par la Chaîne des Terrils), ou gratuites (en suivant des guides à imprimer sur internet), de parcours d'observation très appréciés des citoyens, qui découvrent le site, son histoire, ses richesses mais aussi le territoire (notamment les plaines qui s'étendent au Nord jusqu'au Mont Noir) grâce au panorama qu'offre l'un des sommets.

3. Le projet « Métropole verte » lillois

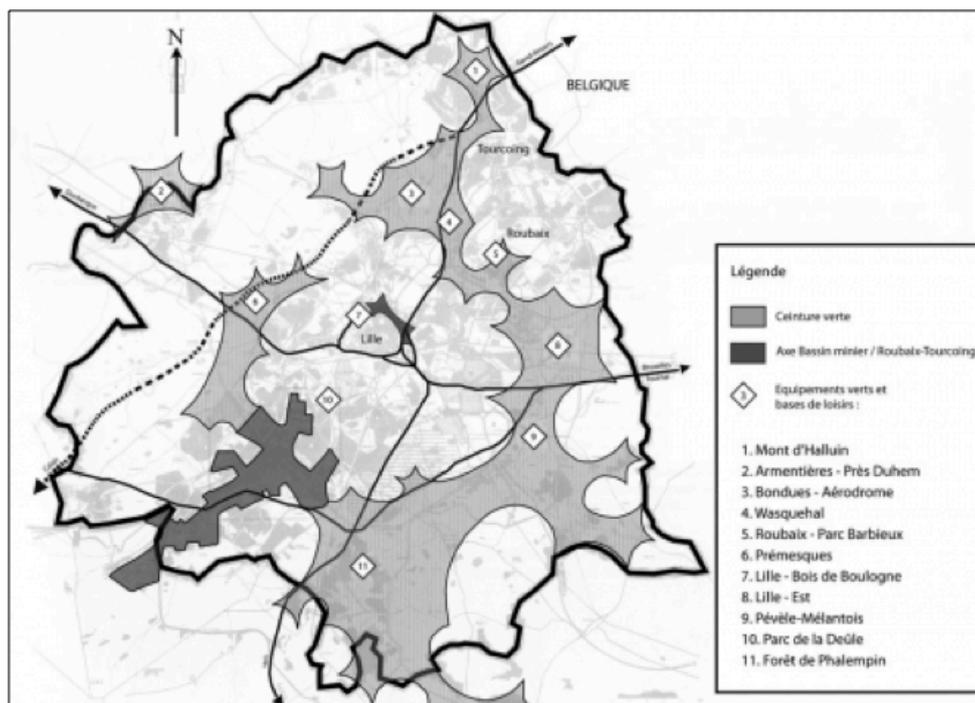
3.1. Comment reverdir une métropole dense ?

4.1.1. Une armature verte ou une trame verte et bleue métropolitaine ?

La promotion de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing au rang de métropole d'équilibre dans les années 1960, ne pouvait être tangible qu'au prix de lourdes transformations de son territoire, de son paysage et de son cadre de vie. Les enjeux en termes d'image de marque et d'attractivité sont forts. En 1970, ces objectifs sont considérés comme audacieux. La métropole a une image négative et manque cruellement d'espaces verts. Pour cette raison, dans une volonté d'améliorer le cadre de vie des métropolitains, le schéma directeur lillois souhaite doter son agglomération d'une « armature verte » (figure 13).

Cette ceinture verte s'appuie sur les richesses du territoire (espaces verts privés et espaces boisés pouvant être ouverts au public). Le projet propose également l'aménagement de deux grands parcs périurbains intégrés au schéma régional d'aménagement de l'OREAM-Nord : le parc de la Deûle et le parc de la Marque. Leurs fonctions sont bien définies, ces deux parcs devaient offrir les équipements d'éche-

Figure 13 : Carte de l'armature verte de la métropole lilloise



Source : Agence d'urbanisme de la métropole du Nord, SDAU, 1971.

lle métropolitaine qui faisaient défaut. La fermeture de l'AUAM de Lille dans les années 1970 va mettre un terme aux réflexions globales sur la métropole et au suivi des intentions qualitatives exprimées dans le SDAU. C'est qu'en 1990, avec Pierre Mauroy, qu'une pensée prospective à l'échelle métropolitaine va refaire surface. L'Agence de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise (ADULM), confiée à Francis Ampe, va engager la révision du Schéma directeur de 1971 (il parle d'une « réelle inertie opérationnelle ») (SDAU lillois, 1994). En dehors du périmètre de la ville nouvelle, aucun des projets de grande ampleur prévus au schéma directeur de 1971 n'a été réalisé. Aussi, le schéma de 1994 reprend, pour l'essentiel, les projets prévus vingt-cinq ans plus tôt : l'aménagement des grands parcs, le maintien des zones agricoles des Wepes et du Pévèle ou la protection des champs captant.

L'apport principal de ce nouveau projet réside dans l'aménagement de liaisons et coulées vertes qui relient l'ensemble des espaces verts de la métropole. L'objectif est d'organiser, non plus une simple « armature verte », mais une « trame verte » hiérarchisée qui maille le territoire (Estienne, 2012).

4.1.2. Une approche globale.

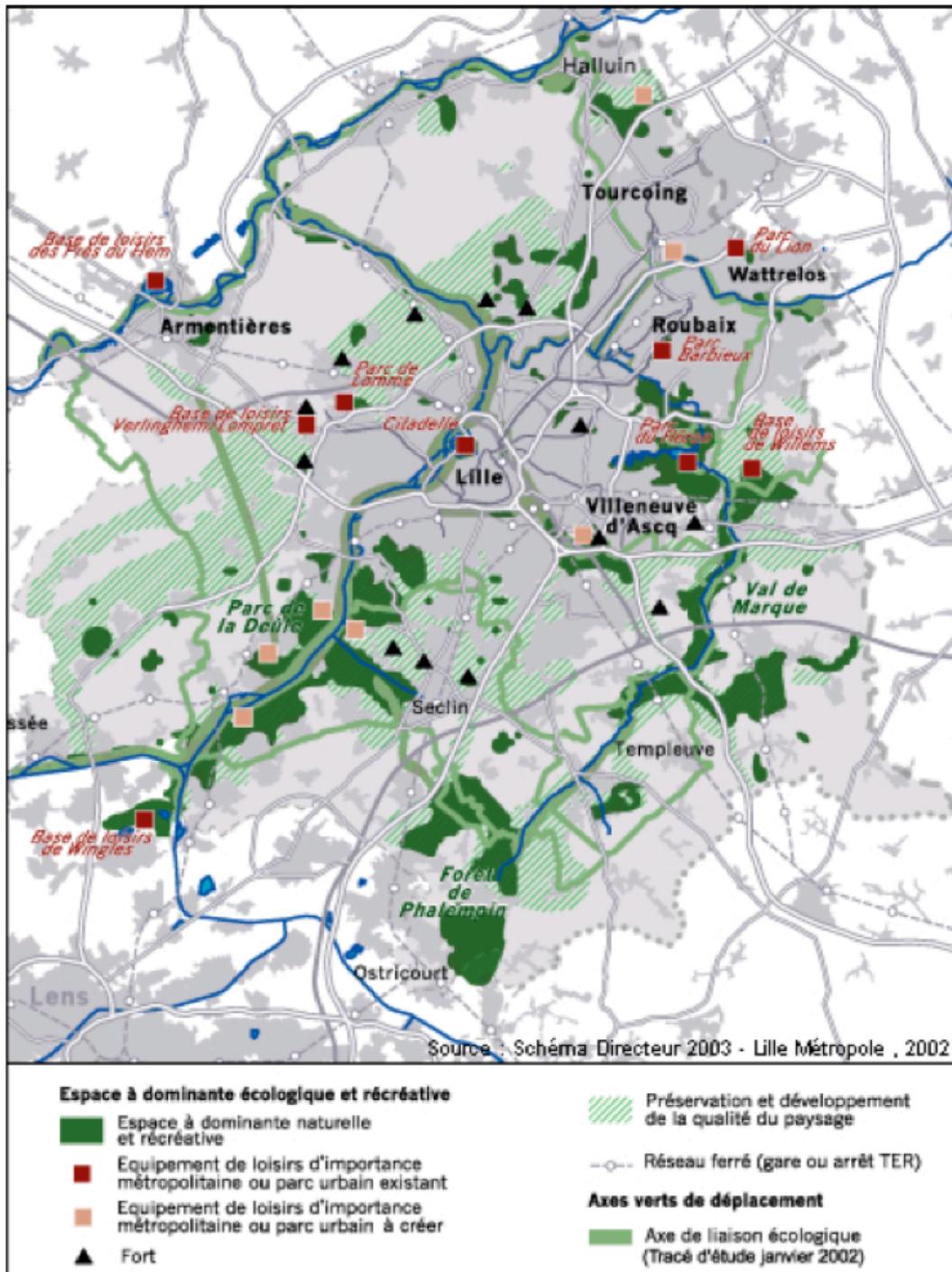
Dès 2002, le schéma directeur de développement et d'aménagement fixe un objectif précis de 10 000 hectares d'espaces voués à la nature et aux loisirs d'ici à 2015. Mais l'objectif n'est pas que quantitatif, une in-

terconnexion des milieux est nécessaire et doit dépasser les frontières et les compétences de Lille Métropole. S'ensuit alors en 2004 un nouveau schéma directeur vert plus ambitieux qui va engager, au-delà de l'agglomération lilloise, le Département, la Région et l'État, à réaliser un réseau vert et bleu métropolitain qui nécessite une mise en cohérence de toutes les politiques similaires sur les territoires. Ainsi les mesures déclinées dans le Plan local d'urbanisme insistent beaucoup sur la croissance de l'offre en espaces verts, la préservation des espaces naturels et du paysage rural et la mise en place de linéaires écologiques. Les projets réalisés sont multiples et les transformations très significatives : acquisition et gestion des milieux les plus remarquables comme le parc de la Deûle (trois cent hectares pour la première étape), restauration des rares zones humides, reconquête des berges des rivières et des canaux (qui vont permettre de dessiner la trame bleue), réappropriation des friches et reconversion de celles-ci lorsque cela est possible. Sophie Fourny chef du service Espaces naturels de l'agglomération lilloise explique que : « Au prix d'acquisitions et d'importants travaux, ce sont plus de 2 400 hectares d'espaces naturels et de loisirs qui sont ouverts à la population depuis 2002 ».

4.1.3. De multiples enjeux transversaux

Parmi ces enjeux, la biodiversité. L'inventaire écologique montre à l'échelle de l'agglomération une dégradation de la biodiversité liée notamment à l'ur-

Figure 14: Carte du projet métropolitain lillois de trame verte et bleue



Source : Schéma directeur de 2003, Lille Métropole.

banisation et à l'augmentation des cultures intensives, au détriment des prairies bocagères et humides. Afin de remédier à cela un nouveau plan d'actions a été mis en place. 2 500 hectares sont classés comme espaces prioritaires pour leur intérêt écologique et leur fragilité et bénéficient ainsi d'actions de restauration.

Autre enjeu majeur, améliorer la qualité urbaine. Le projet sur vingt-huit kilomètres de remise en navi-

gation de la Marque, de la Deûle et du canal de Roubaix, longtemps considérés comme des « égouts à ciel ouvert », devient aujourd'hui une véritable opportunité de reconquête des quartiers (beaucoup de quartiers d'habitats populaires sont à proximité de ces linéaires) et d'amélioration du cadre de vie urbain grâce à la création de nouveaux espaces verts et à l'aménagement des berges notamment.

4.2. Conséquences territoriales d'un tel projet environnemental

Espace naturel métropolitain (ENM) distingue quatre principales orientations du projet Métropole verte :

- préserver les milieux naturels et les paysages.

Cela va engendrer de nouvelles pratiques (notamment en termes de gestion) sur les espaces d'accueil des projets.

- ouvrir au public des espaces de nature à usage métropolitain et novateurs dans leur conception. Ils vont engendrer une nouvelle attractivité à la fois des sites et des communes.

- favoriser les déplacements entre les futurs espaces ENLM. Il est question ici de penser l'aménagement du territoire et de ses espaces verts en réseau. Par conséquent, il est essentiel d'avoir une coordination des actions pour atteindre une certaine cohérence entre les projets.

- transformer en profondeur l'image de marque de Lille métropole.

La carte (figure 14) ainsi que mes observations de terrain mettent en évidence plusieurs informations :

- le cœur de la métropole ne supporte aucun projet de « verdissement ». Le projet le plus proche est celui du parc du Héron à Villeneuve d'Ascq. Il n'y aura donc pas d'impacts positifs directs pour les habitants de Lille et de la métropole lilloise. Le manque de nature va perdurer et seules les populations disposant d'un véhicule motorisé pourront profiter de la nature en zone périurbaine.

- Le projet met en évidence des axes de liaison écologique, que nous pourrions comparer à des pénétrantes vertes. Linéaires partant de la périphérie vers les campagnes, comme le projet du parc de la Deûle. Pour autant, celles-ci s'arrêtent aux portes de Lille (exception : la trame bleue qui passe par la Citadelle à la limite nord-ouest de Lille).

- Le projet métropole verte semble surtout supporter des projets de trame bleue. Ce sont les seuls linéaires pénétrants les tissus urbains les plus denses et les berges sont souvent inexploitées, en friche. Le potentiel est important.

La nouvelle image de la métropole ou de certains sites ayant fait l'objet de politiques de verdissement entraîne aussi des effets collatéraux. Mes interviews auprès d'acteurs locaux ont fait ressortir une nette augmentation du prix de l'immobilier et la pression urbaine à la périphérie des zones naturelles requalifiées sont de nouveaux défis que devra relever l'agglomération.

Enfin, il est évident que cette politique de métropole verte, qui verdit essentiellement les périphéries de la Métropole va avoir des conséquences certaines sur les choix résidentiels des métropolitains. Nous l'avons vu

les enquêtes révèlent que les citoyens donnent une place très importante à la nature dans leur quotidien et cela influence leur choix résidentiel. Cela sous-entend que les communes supportant aujourd'hui ces politiques de verdissement, via la création de coulées vertes et bleues, la création de parcs, seront demain beaucoup plus sollicitées, attractives répondant à la fois à la proximité en tout point, qu'offre la vie urbaine, et un cadre de vie agréable verdoyant. Ils devront à leur tour faire face à une demande accrue des citoyens et à une pression immobilière. Notons également l'évolution des paysages périurbains. Conséquences non-négligeables, notamment pour la région Nord-Pas-de-Calais et plus précisément des territoires comme le bassin minier, qui se voit transformé. Les verrues noires (terrils, friches industrielles, sites pollués) se transforment petit à petit en cœur de nature. Ce ne sont plus des handicaps territoriaux et tendent à devenir des atouts.

Enfin, la création de ces parcs va engendrer des déplacements plus importants des citoyens vers les périphéries, notamment les week-ends, pour assouvir leur besoin de nature, de loisirs, etc. Il faut donc adapter les sites en pensant à l'accueil des métropolitains.

5. Conclusion

Nous sommes en droit de nous demander si les communes situées en zones périurbaines des grandes métropoles ne sont pas des objets de consommation pour satisfaire les métropolitains dans leur recherche de bien-être, à travers une offre d'espaces naturels qui n'existe pas au cœur de la ville dense.

Dans le cas de la métropole lilloise, nous devons nuancer notre réponse. En effet, la métropole a mis en œuvre dans les années 1990 le projet de "métropole verte" qui a pour ambition de créer de nouveaux espaces de nature pour la biodiversité mais aussi le bien-être des citoyens via une offre d'espaces récréatifs, de loisirs. Nous serions donc tentés de répondre de manière négative à notre problématique puisqu'un tel projet sous-entend une volonté de réinsérer de la nature au cœur de la métropole.

Cependant, à y regarder de plus près, noter recherche nous a permis de constater que cette politique pose ses bases non pas au cœur de la métropole comme nous pourrions l'imaginer à la lecture de son intitulé mais bien en périphérie de celle-ci. Citons le parc de la Deûle, véritable colonne vertébrale d'un projet de reverdissement, qui tente de relier via des parcs en réseau le bassin minier à la métropole lilloise. Le choix de ces espaces se fonde sur des critères précis : l'usage métropolitain, l'intérêt écologique et paysager, la superficie (supérieure à douze hectares), la dimension in-

tercommunale. En raison de ces critères, ces nouveaux espaces ne peuvent être pensés au sein de la métropole lilloise (l'intérêt écologique y est moindre et surtout les surfaces disponibles sont peu nombreuses voire inexistantes) mais plutôt en périphérie proche. De ce fait, cette périphérie constitue un bon "compromis" selon les élus puisqu'elle est proche des citadins et dispose d'espaces. De plus, en raison de sa composition paysagère, elle est déjà perçue comme un espace de nature par les urbains.

Enfin dans le projet Trame verte et bleue de la Métropole lilloise, nous pouvons déplorer que les pénétrantes vertes s'arrêtent, pour la majorité, aux portes de la métropole. Elles n'offrent pas de nouveaux espaces de nature praticables au cœur du tissu urbain dense lillois comme elle se doit de le faire.

Les grands parcs urbains, nécessaires au bien-être, à la santé des citadins sont en zone périurbaine ou plus éloignés, là où la pression foncière se fait moins ressentir et où les espaces agricoles sont encore présents (périphérie proche : Villeneuve d'Ascq, Hem, Wavrin, Santes ; périphérie éloignée : le bassin minier par exemple).

Dans un dernier point, revenons sur le parc de la Deûle et sa conception très innovante, donnant une identité à chaque perle (parc) de ce chapelet vert. Il témoigne également de la richesse des projets menés en gouvernance. L'apport des habitants a été ici très riche (cf. Mosaic). Le parc de la Deûle renoue également des liens entre les urbains et le monde agricole via le concept de nature domestiquée qui permet d'imbriquer des espaces de loisirs dans des territoires agricoles (exemple : des sentiers de randonnée autour et à travers les prairies d'élevage). Alors peut-être pouvons espérer que ce parc en réseau (parc de la Deûle) grappille des territoires en direction de la métropole et pénètre davantage le tissu urbain dense. Nous l'avons souligné, les trames bleues sont des linéaires idéaux pour permettre ces percées.

Terminons cette conclusion sur la volonté évidente des acteurs de la métropole lilloise de recréer des espaces naturels et espaces de loisirs pour répondre au besoin des métropolitains. Ceux-ci sont actuellement majoritairement en périphérie proche ou éloignée. Alors faudrait-il, dans l'avenir, sur le modèle du parc de La Deûle, les relier, lorsque cela est possible via les berges des cours d'eau, les uns aux autres en passant par la métropole et les tissus urbains les plus denses. Ainsi de nouveaux linéaires verts (espaces verts de proximité) répondront à la demande des urbains et permettront parallèlement de recréer un lien affectif entre les urbains et les linéaires d'eau (fleuves, petits cours d'eau).

6. Références

Baudot P., Bley D., Brun B., Pagezy H., Vernazza-Licht N., 1997, *Impact de l'Homme sur les milieux naturels*, Châteauneuf de Grasse, éditions de Bergier, 208 pages.

Berque A., 1986, *Le sauvage et l'artifice*, Paris, éditions Gallimard, 314 pages.

Bourdeau-Lepage, L. et Vidal, R., 2012, *Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?*, Déméter 2013, dossier Nature et agriculture dans la ville. Les nouveaux désirs des citadins s'imposent, p. 195-210.

Bourdeau-Lepage L., W. Langlois, T. Sable, 2012, *La nature en ville. Espaces verts et bien-être*, Enquête menée auprès de 150 personnes à Lyon au printemps.

Boutefeu E., 2001, *Composer avec la nature en ville*. Lyon, éd. Lavoisier, 375 pages.

Bruyelle P., 1980, *L'organisation urbaine de la Région Nord-Pas-de-Calais*, Thèse, Université de Paris Panthéon-Sorbonne, 1064 pages.

Chautard G., Zuideau B., (2001-3), *L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : l'exemple du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais*. In: *Espace, populations, sociétés, Les populations des bassins d'industries lourdes*. pp. 325-339

Clement G. 2001, *Le jardin en mouvement : de la vallée au jardin planétaire*. Paris, éditions Calepin, 281 pages.

Estienne I., 2007, *Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme : les exemples de Lille et Dunkerque, Territoire en mouvement*, mis en ligne le 15 décembre 2012.

Ferrier J-P., 1999, *Pour les géographes y a-t-il une nature ?*, table ronde au 10e Festival international de géographie, Saint-Dié-des-Vosges.

Godart M-F., 2004, *Y a-t-il de la nature en ville ?*, Bruxelles, au Kan'h., http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=331

Gueguen N. et Meineri S., 2012, *Pourquoi la nature nous fait du bien ?*, Dunod, Paris, 288 pages.

Rifkin J., 2000, *L'Âge de l'accès*, Paris, La Découverte et Syros.

Sallez A. et Coutrot B., 2009, Considérations sur les densités urbaines, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2, 329-343

Simpon J.-P. et Seither F., 2004, Mutations urbaines en cours : quel avenir pour l'urbanité ? Article numéro 485 des Cafés géographiques, Aix-en-Provence, 21 décembre.

UNEP-IPSOS, 2008, Enquête : *Les espaces verts de demain*, 20 pages.

UNEP-IPSOS, 2013, Enquête : Jardins et espaces verts, l'exception culturelle française ?, 20 pages.

Wieszort L., 2011, *La réinsertion de la nature en ville et le développement durable*, Thèse de Doctorat de Géographie, 519 pages.

Younes C. 1999, *Ville contre-nature*, Paris, éditions La Découverte et Syros, 281 pages.

Contacts : Lille Métropole Communauté Urbaine, Service Environnement du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, Mission Bassin Minier.